

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MAI 1884.

GRANDE NATURALISATION.

Demande du sieur Auguste-Ulric SCHELER (¹).

Rapport fait, au nom de la commission (²), par M. WILLEQUET.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants a, dans sa séance du 13 février 1884, adopté un projet de loi accordant au sieur Scheler, Auguste-Ulric, bibliothécaire de S. M. le Roi et de S. A. R. le Comte de Flandre, demeurant à Ixelles, lez-Bruxelles, la grande naturalisation. Ce projet de loi, transmis au Sénat, a été adopté par cette assemblée, le 30 avril 1884, dans les termes suivants : « *La grande naturalisation est accordée au sieur Auguste-Ulric Scheler, pour services éminents rendus à l'État.* » Le projet ainsi amendé a été renvoyé à la Chambre.

La commission des naturalisations, à laquelle le texte voté par le Sénat a été renvoyé, est unanime à vous en proposer l'adoption. Elle s'est d'autant plus aisément ralliée à l'amendement que déjà les termes du premier rapport qu'elle a soumis à la Chambre faisaient ressortir avec soin le caractère éminent des services rendus au pays par le sieur Scheler.

Le Rapporteur,

E. WILLEQUET.

Le Président,

E. VANDAM.

(¹) Projet de loi amendé par le Sénat.

(²) La commission était composée de MM. VANDAM, président, SCALQUIN, PATERNOSTER, WILLEQUET, ORTMANS, LUCQ, TOURNAY.